



## Indemnité de gestion d'affaire

Par **candy333**, le **10/07/2015** à **16:34**

bonjour

nous sommes propriétaire d'une maison a 50/50. Depuis notre separation, je m'occupe seule de cette maison inoccupée et vide de tous meubles, depuis avril 2012. je m'occupe de l'entretien du jardin, des visites des agences, des visites entre particuliers, des réponses au mail des particuliers, de payer les factures car ils ne veut plus les régler...enfin de tout ce que l'on peut faire pour que la maison soit saine pour les visites..

j'ai entendu parlé d'indemnité de gestion d'affaire..

pour 4 ans d'entretien qu'elle somme puis je demander comme indemnité?

par avance merci de votre réponse.

cordialement

Par **moisse**, le **11/07/2015** à **16:08**

Bonjour,

[citation] car ils ne veut plus les régler[/citation]

A 50/50 on se demande qui sont ces "ils" ?

Vous ne pouvez répercuter que les seuls dépenses justifiables et encore à hauteur de 50%.